

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Ville de Fontenay-le-Comte.

Contexte général

Ce budget primitif (BP) 2020 est voté comme chaque année en décembre de l'année précédente avec pour objectif de donner dès le premier janvier les moyens de mettre en œuvre les politiques publiques décidées. Ce BP 2020 intervient dans un contexte toujours contraint pour les finances locales et s'inscrit :

- Côté dépenses dans la continuité du budget 2019 en fonctionnement par la poursuite des économies engagées et en investissement par la poursuite de la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement.
- Côté recettes dans un contexte incertain au niveau des dotations (un projet de loi de finances en cours de discussion au Parlement) et une fiscalité toujours questionnée par la disparition progressive annoncée de la taxe d'habitation et l'absence de réforme fiscale.

1. Section de fonctionnement du budget principal

1.1. Dépenses de fonctionnement

Chap.	DEPENSES	BP 2020
11	Charges à caractère général	3 930 393
12	Charges de personnel	8 896 111
65	Autres charges de gestion courante	526 665
6574	Subventions	604 402
66	Charges financières	312 865
14	Atténuations de produits	15 000
67	Charges exceptionnelles	50 000
022	Dépenses imprévues	30 054
042	<i>Dotations amortissement</i>	1 145 000
023	Virement à la section investissement	1 186 641
		16 697 131

Les charges à caractère général sont en baisse de – 4,03 % par rapport au total budgété 2019.

Les charges de personnel diminuent de -1,04 % par rapport au total budgété 2019, conséquence d'une politique de maîtrise de la masse salariale et du transfert de la compétence « Accueils de loisirs » à la Communauté de communes.

Les atténuations de produits diminuent de -57,14 %. Le montant de ce chapitre est difficilement estimable. Un réajustement sera effectué au BS si nécessaire.

Les autres charges de gestion courante baissent de 10,26 %, dont l'estimation des indemnités des élus ramenées à un montant correspondant au réalisé 2019.

Les subventions aux associations sont en augmentation par rapport à l'année 2019 afin de répondre à de nouvelles demandes des associations.

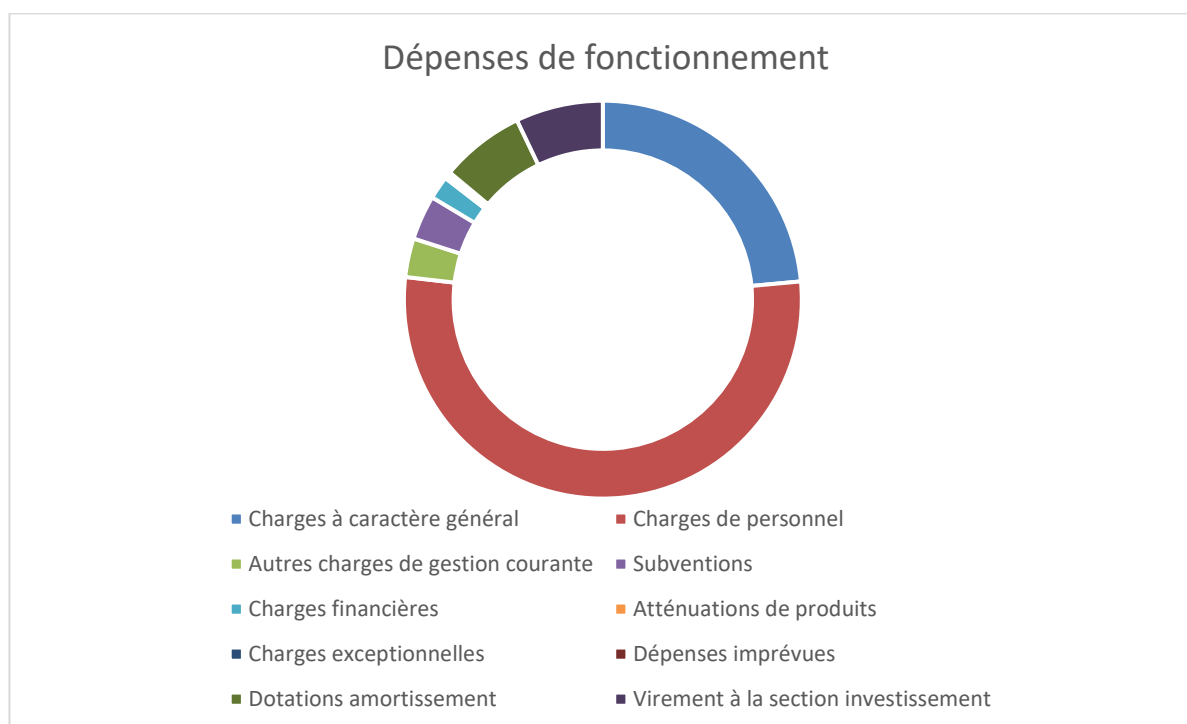
Les charges financières baissent légèrement ce qui correspond notamment aux intérêts des emprunts qui diminuent au fur et à mesure de la maturité de la dette.

Les charges exceptionnelles diminuent de - 40,48 % par rapport au total budgétisé en 2019. En effet, en 2019, les charges exceptionnelles avaient fortement augmenté du fait de la réinscription d'une provision pour les éventuelles indemnités des commerçants de la place Chevolleau dans le cadre des travaux des Halles.

L'amortissement (opérations d'ordre de transfert entre sections) augmente très légèrement.

Le crédit pour dépenses imprévues est égal à celui inscrit au budget primitif 2019, son objectif reste de pallier à d'éventuelles charges aujourd'hui inconnues.

L'autofinancement (virement à la section d'investissement) a plus que doublé entre 2019 et 2020, ce qui permet de réduire drastiquement notre recours à l'emprunt.



1.2. Recettes de fonctionnement

Chap.	RECETTES	BP 2020
70	Produits de services et ventes	1 219 000
73	Impôts et taxes	11 879 960
74	Dotations, subventions	3 119 171
75	Autres produits de gestion courante	450 000
77	Produits exceptionnels	12 500
13	Atténuations de charges	15 000
042	Reprise sur amortissement	1 500
		16 697 131

L'estimation des atténuations de charges (remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail, etc.) est revue à la baisse par rapport à 2019 (-25 %) en anticipant l'effet de l'instauration d'un complément indemnitaire (prime) lié au temps de présence.

Les produits des services et du domaine sont en légère baisse par rapport à 2019 afin d'anticiper notamment le transfert de l'école de musique en septembre 2020 à la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée.

Elles comprennent notamment :

- La restauration scolaire (330 000 €) en augmentation par rapport à 2019 car une communes voisine a intégré le marché de fournitures de repas de la cuisine centrale
- Les équipements culturels :
 - o Programmation culturelle Espace René-Cassin (50 000 €). Les recettes restent stables par rapport à 2019.
 - o Ecole de Musique et de Danse (53 300 €) en baisse par anticipation du transfert de l'école de musique et de danse à compter de septembre 2020.
 - o Médiathèque (16 000 €)
 - o Musée (11 000 €)
- Les structures enfance et petite enfance :
 - o Accueil de loisirs avec un remboursement de personnel (87 000 €) mis à disposition auprès de la communauté de communes qui a pris la compétence depuis le 1^{er} janvier 2019
 - o Halte-garderie (23 000 €) très légèrement en hausse. Prise en compte de la fréquentation.
 - o Ludothèque (2 000 €) en légère baisse.
- Le parabout (54 000 € d'entrées et 8 000 € de buvette)
- Le transport urbain Fontelys (18 000 €)
- Etc.

Les impôts et taxes, en légère hausse, prenant en compte notamment l'augmentation appliquée aux base fiscales en 2019 et leur revalorisation de 0,9% en 2020, se décomposent ainsi :

TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	7 745 000,00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 000 000,00 €
FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	151 360,00 €
DROITS DE PLACE	64 500 €
DROITS DE STATIONNEMENT	18 000
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	360 600,00 €
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	130 000,00 €
TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	410 000,00 €
	11 879 960,00 €

Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations de l'Etat. Elles sont en légère baisse entre 2019 et 2020, afin d'anticiper la baisse des principales dotations d'année en année.

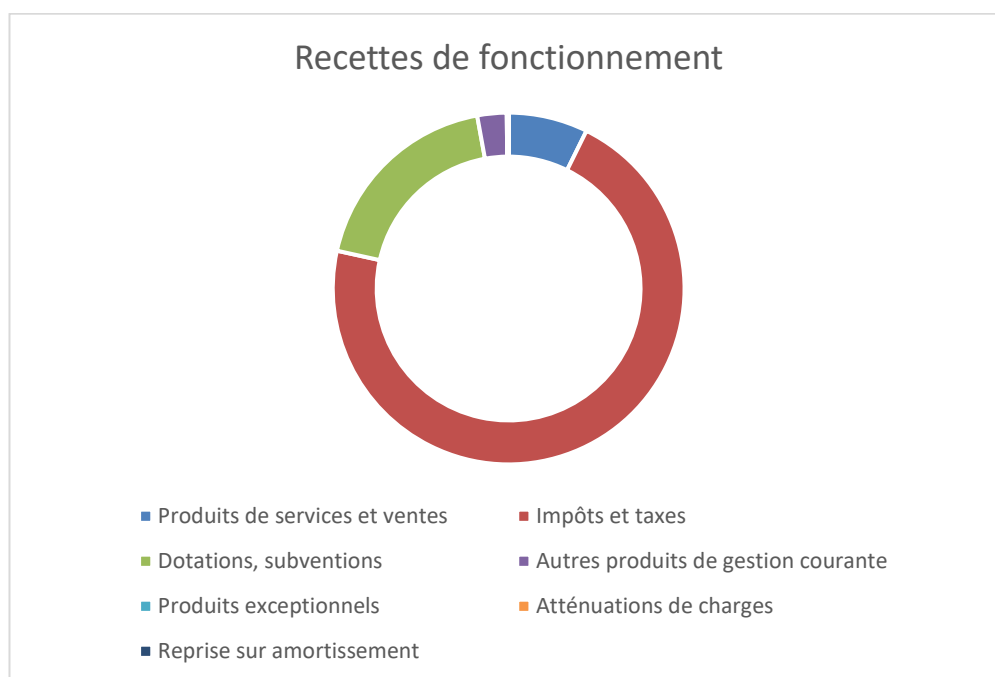
DGF - DOTATION FORFAITAIRE	1 525 000,00
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	345 000,00
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	370 000,00
DGF - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	160 000,00
FCTVA	6 490,00
AUTRES DOTATIONS	62 250,00
DEPARTEMENT	10 750,00
AUTRES COMMUNES	3 000,00
AUTRES ORGANISMES	279 000,00
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	0,00
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	38 000,00
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	300 000,00
DOTATION DE RECENSEMENT	2 521,00
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	17 160,00
AUTRES CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	3 000,00
	3 119 171,00 €

Pour la DGF (Dotation globale de fonctionnement), il s'agit d'un estimatif réalisé au regard des informations discutées au Parlement dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2020.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles (locations).

Les produits exceptionnels comprennent essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties.



2. Section d'investissement du budget principal

2.1. Dépenses d'investissement

Chap.	DEPENSES	BP 2020
16	Capital des emprunts	1 150 000
165	Dépôts et cautions	1 000
204	Subventions d'équipement 204	75 000
20	Immobilisations incorporelles	66 670
21	Immobilisations corporelles	417 600
21	Moyens des services	190 000
23	Immobilisations en cours	2 151 760
041	Opérations patrimoniales	170 000
040	Reprise sur amortissement	1 500
		4 223 530

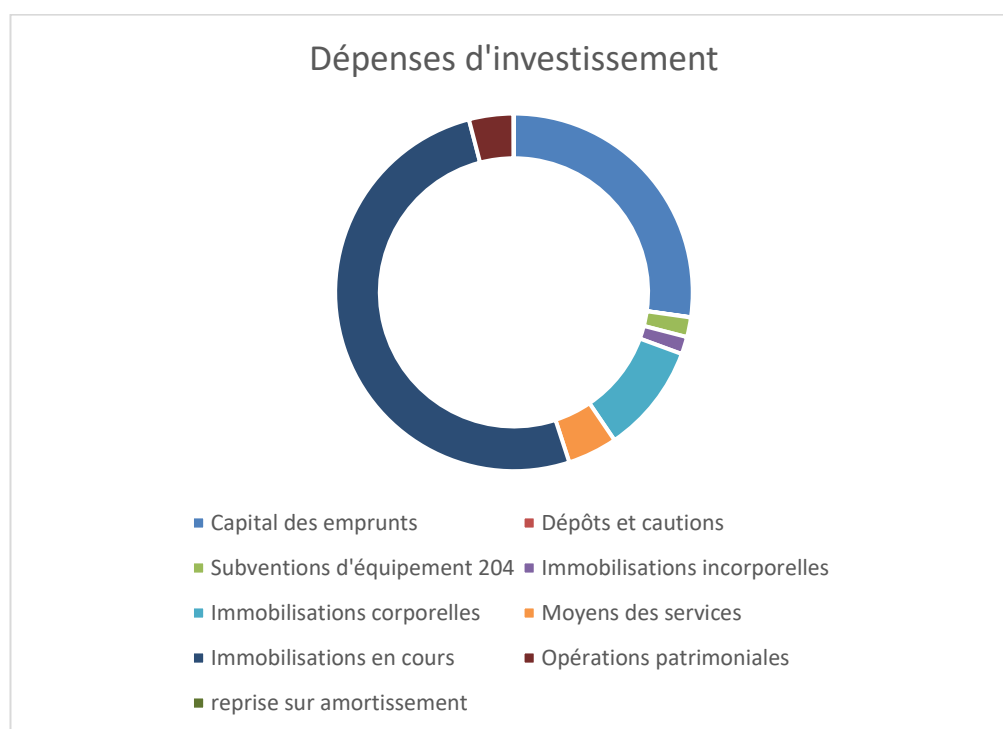
Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts contractés sur les exercices budgétaires précédents.

Les dépenses des chapitres 204, 20, 21 et 23 correspondent au catalogue d'investissement joint en pages 7 et 8 de la présente note.

Le chapitre 040 correspond à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.

Le crédit pour dépenses imprévues a été maintenu pour pallier à d'éventuels besoins.



2.2. Recettes d'investissement

Chap.	RECETTES	BP 2020
040	<i>Dotations amortissement</i>	1 145 000
10	FCTVA 2019	692 800
10	Taxe d'aménagement	80 000
13	Subventions d'équipement	621 589
13	Amendes de police + PVR	37 500
16	Emprunt mémorial	290 000
041	Opérations patrimoniales	170 000
021	Virement de la section fonctionnement	1 186 641
		4 223 530

Le chapitre 10 comprend le produit estimé de FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et de taxe d'aménagement.

Le chapitre 13 comprend les subventions liées aux différents projets (Cf. catalogue d'investissement en pages 9 et 10).

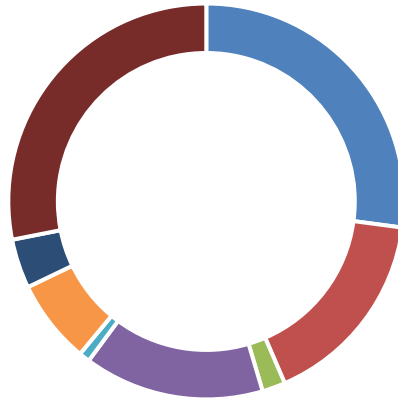
Le chapitre 16 correspond à l'emprunt nécessaire à contracter pour financer les opérations d'équipement.

Le chapitre 024 représente les recettes estimées de ventes du patrimoine communal.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.

L'amortissement (chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections) et l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement) permettent de réduire le recours à l'emprunt.

Recettes d'investissement



- | | |
|----------------------------|-------------------------------------|
| ■ Dotations amortissement | ■ FCTVA 2019 |
| ■ Taxe d'aménagement | ■ Subventions d'équipement |
| ■ Amendes de police + PVR | ■ Emprunt mémorial |
| ■ Opérations patrimoniales | ■ Virement de la section fonctionmt |

CATALOGUE INVESTISSEMENT 2020

Gestionnaire	Fonction	Nature	Libellé	Montant
DG	824	2031	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	54 000,00
ENV	414	2031	FRAIS D'ETUDES	3 000,00
URBA	020	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	4 000,00
CIVI	020	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 670,00
				66 670,00
URBA	72	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 000,00
VOIR I	814	204172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	25 000,00
				75 000,00
PATR	824	2111	TERRAINS NUS	20 000,00
PREV	020	2184	MOBILIER	2 000,00
PREV	020	2188	DEFIBRILLATEURS	16 800,00
SCOL	20	2184	MOBILIER SUITE AMENAGEMENT DE	9 000,00
SCOL	211	2135	AIRE DE JEUX MATERNELLE LES COF	13 000,00
SCOL	211	2188	JEUX SCOLAIRES	4 000,00
SCOL	212	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	1 000,00
SCOL	212	2184	MOBILIER	20 000,00
INFO	020	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMEN	26 000,00
SPOR	40	2188	MATERIEL SPORTIF	3 500,00
JURI	824	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMEN	3 000,00
JURI	824	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMEN	3 000,00
JURI	824	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMEN	3 000,00
JURI	824	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMEN	3 000,00
JURI	824	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMEN	3 000,00
JURI	824	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMEN	3 000,00
JURI	824	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMEN	3 000,00
JURI	824	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMEN	3 000,00
MEDI	321	2188	ACHAT BORNE D ECOUTE ET ACHAT	3 000,00
MUSE	322	2188	ACHAT MATÉRIEL D ACCROCHE TIGE	600,00
MUSE	322	2188	PROJET MICROFOLIES	50 000,00
SPOR	412	2128	ECLAIRAGE STADE MUNICIPAL	50 000,00
ACHA	20	2188	CHARIOTS OFFICE X 3	2 000,00
ESPV	823	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE - MOBILIE	15 000,00
ESPV	833	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUS	4 000,00
ECC	33	21318	GRADATEUR	9 000,00
ENV	414	2135	ROCHERS AERODROME	1 000,00
ENV	414	2188	BALISES AERODROME	700,00
ENV	812	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR	2 000,00
ENV	824	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMEN	1 000,00
ERP	020	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCEN	5 000,00
BATI I	020	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMEN	100 000,00
ACHA	020	21571	CAMIONS X 2	40 000,00
ACHA	020	2182	VEHICULE POUR EQUIPE MENAGE	15 000,00
ACHA	020	2183	ORDINATEUR CLASSE DE DANSES	1 000,00
ACHA	020	2183	TERMINAL DE PAIEMENT EXTERNE	800,00
ACHA	020	2183	TERMINAL DE PAIEMENT EXTERNE	800,00
ACHA	020	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR	124 500,00
ACHA	020	2188	ACHAT CHAINE HIFI CLASSE TROMPE	1 000,00
ACHA	020	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR	4 300,00
ACHA	020	2188	ACHAT DÉSHUMIDIFICATEUR POUR R	600,00
PATR	824	2111	TERRAINS NUS	10 000,00
PATR	824	2115	TERRAINS BATIS	30 000,00
				607 600,00

PATR	020	2313	CONSTRUCTIONS	170 000,00
PATR	322	2313	MEMORIAL	800 000,00
VOIR I	822	2315	VOIE PISTES CYCLABLES	25 000,00
VOIR I	822	2315	VOIRIE TRANCHEE DES BAIONNETTE	500 000,00
DG	824	2313	CONSTRUCTIONS	60 000,00
DG	94	2313	CONSTRUCTIONS	200 000,00
ENV	414	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	2 000,00
ERP	20	2313	CONSTRUCTIONS	58 160,00
ERP	20	2313	CONSTRUCTIONS	21 000,00
ERP	411	2313	CONSTRUCTIONS	15 600,00
BATI I	824	2313	CONSTRUCTIONS	100 000,00
PATR	020	2313	CONSTRUCTIONS	200 000,00
				2 151 760,00